

Belvaux/Sanem, le 18 avril 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 11 avril 2025, réf N° 3/25/0026, la société

Central Square Properties SA

a eu l'autorisation relative à la modification du délai de mise en exploitation (3/23/0203) à Belvaux, boulevard du Jazz, 6.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 18 avril 2025 au 28 mai 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la secrétaire empêchée, la secrétaire adjointe

Tamara Duschène

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz Nathalie Morgenthaler, échevine